

FB/VSH

N°2025 - 08

OBJET
Solidarité avec la
population de Mayotte :
versement d'une
subvention exceptionnelle
à l'association Croix-Rouge
Française

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 14

Votes pour : 15
Abstention : 0
Vote contre : 0.

Affiché à la porte de la Mairie :
Le, 31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la Présidence de Monsieur André MIR, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR.

ABSENT/EXCUSÉ : Nicolas HERQUÉ (procuration à Jacques SALAT).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Alain DEDIEU ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André MIR, Maire.

Face au passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France (AMF), en partenariat notamment avec La Protection civile et la Croix rouge a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile ont été bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle a engendrés, je vous propose d'apporter le soutien et la solidarité de la Commune de Saint-Lary Soulan à la population de Mayotte en faisant un don de mille euros (1000 €) à la Croix Rouge française.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide :

- De soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte par l'octroi d'un don de mille euros (1000 €) à la Croix Rouge française
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire communale

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Lary-Soulain, le 29 janvier 2025

Le Maire,
André MIR

